

Compte rendu de la séance du mercredi 28 juin 2017

Etaients présents :

Sylviane TRONCHE, Murielle PALCY, Robert PICAUD, Michel BAVIELLO, Emily RIGAUT, Grégory SIMONEK, Marie-Ange CHIVOT.

Etait absent excusé : Pierre EELBODE

Etaients absents non excusés : les délégués de la commune de Jaignes.

Invités : Représentant des parents d'élèves : Madame REMERE

Représentant des enseignants : Melle ANDRE

M. Christian TRONCHE, Maire de Tancrou

Secrétaire de la séance: Emily RIGAUT

Madame la Présidente propose de retarder l'ouverture de la séance de 10 minutes aucun délégué de la commune de Jaignes n'étant arrivé.

Madame TRONCHE ouvre la séance à 20h10 malgré l'absence des représentants de Jaignes.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 12 avril 2017.

Délibération :

Création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Madame TRONCHE indique qu'un contrat aidé est arrivé à son terme et conformément aux engagements pris avec l'état et l'agent. Il est nécessaire de transformer ce contrat en emploi permanent, décision qu'elle soumet à l'approbation du conseil syndical. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rythmes scolaires :

Madame TRONCHE souhaite faire part aux délégués des avis qui ont été formulés lors du conseil d'école du 8 juin dernier.

Les enseignants ont émis un avis favorable au retour, dès la rentrée 2017, de la semaine de 4 jours. Les parents d'élèves, suite à un sondage, ont manifesté leur volonté de revenir, également, à la semaine de 4 jours. Il est à noter que le sondage mentionnait l'éventualité de ce changement pour la rentrée 2018. Madame PALCY le confirme.

M. le Maire de Jaignes a fait savoir qu'il soutenait les enseignants et les parents et qu'il se prononçait pour le retour dès la rentrée 2017.

Messieurs les Maires de Tancrou et Cocherel ont manifesté la volonté de prendre le temps de réflexion pour un retour éventuel à la rentrée 2018 afin d'organiser au mieux ce changement.

Madame la Présidente estime qu'il est absolument nécessaire de mettre en place une concertation avec tous les partenaires : le conseil départemental pour le transport, la CCPO pour les centres de loisirs (ceci ne sont ouverts que le mercredi après midi conformément à l'appel d'offres dont ils ont fait l'objet), les parents d'élèves, les enseignants... Ce travail pourra être l'objet de réunions dès septembre/octobre. Concernant les centres de loisirs Madame PALCY précise qu'au début 42 enfants fréquentaient cette structure et que, même si effectivement, 15 enfants la fréquente actuellement, on ne peut traiter ces enfants comme quantité négligeable comme le laisse à penser les propos de M. HOURDE.

Madame TRONCHE rappelle que c'est l'enfant qui est le centre d'intérêt de ce dispositif et qu'il mérite bien qu'on n'agisse pas dans la précipitation. Le conseil syndical ne demandera pas de dérogation pour la rentrée 2017, deux des communes ne le souhaitant pas. M. PICAUD intervient en précisant qu'une commune autonome qui se gère entièrement, peut effectivement revenir, dès 2017, à la semaine des 4 jours.

Questions diverses :

TAP :

Avant de répondre à M. le Maire de Jaignes, Madame TRONCHE tient à préciser que le retour à la semaine de 4 jours n'implique pas obligatoirement le retrait des TAP. Il semblerait qu'il y ait eu une confusion ou manque d'information à ce sujet dans l'esprit des parents. Lors du précédent conseil syndical, les délégués des trois communes ont voté le maintien des TAP à la rentrée 2017 et ont autorisé Madame la Présidente à signer les conventions auprès des associations. M. HOURDE n'a jamais fait savoir, comme il le prétend, qu'il fallait surseoir à cette reconduction ayant même, ce jour là, il était présent, proposé une association « pêche, environnement, nature... » à inclure dans le planning. Madame TRONCHE lui avait alors répondu que ce créneau « environnement » était déjà occupé par une intervenante de qualité Mme Solange CARBONNIER, mais que, en cas de défection sa proposition pourrait être retenue.

Le RPI reste très attaché à ces activités périscolaires qui initient ces enfants à la danse, à la musique, au sport, à la nature, à la création artistique... Ces activités ne sont bien sûr pas obligatoires, les enfants peuvent, s'ils le souhaitent ne pas y participer.

Madame la Présidente demande à Melle ANDRÉ pourquoi les enseignantes ont manifesté le désir de supprimer ces TAP alors qu'en aucune manière elles sont directement impliquées. Ce souhait a été signifié à Madame la Présidente par M. HOURDE dans son courrier. Melle ANDRÉ répond que jamais les enseignantes n'ont manifesté, à qui que ce soit, cette volonté. Madame TRONCHE relève, que par deux fois, M. le Maire de Jaignes a tenu des propos qui ne se sont pas avérés exacts. Concernant le coût des interventions, le montant s'élève à 7500 € par an. L'état nous aide à la hauteur de plus de 10 000 € !! Le nouveau gouvernement nous a fait savoir que cette aide serait reconduite pour 2017/2018. M. HOURDE, peut constater que les TAP représentent effectivement une dépense, mais qu'elle est bien compensée financièrement.

Accueil des enfants à l'arrivée des cars : le matin et à 13h (Compétences des Maires : entrées et sorties des écoles rattachées à un transport scolaire) (sécurité sur la voie publique)

M. HOURDE ne souhaite plus accueillir les enfants de Torchamps, Rutel et Villemeneux qui empruntent le car et qui se rendent à l'école de Jaignes avant l'heure officielle de l'entrée en classe. Il demande à cet effet à Madame la Présidente de repenser avec les services des transports du département, le circuit et donc les horaires d'arrivée à l'école de Jaignes. Madame TRONCHE se demande si M. HOURDE a bien saisi que dans un RPI, les horaires de classe bien qu'étant décalés, les cars ne peuvent pas déposer à l'heure voulue tous les enfants de toutes les classes. Elle lui propose de venir se rendre compte de la journée d'un enfant qui emprunte le car dans notre RPI... Ceci dit, il est bien sûr possible de remanier le circuit et les horaires pour satisfaire l'entrée des élèves dans la classe de Jaignes et que cette modification reportera le problème de l'accueil principalement sur les classes de Crépoil et de Cocherel (classes des plus jeunes élèves). Madame TRONCHE ne remettra pas en cause ni le circuit ni les horaires actuels.

L'accueil communal du matin à Jaignes ne se fera donc pas à la rentrée, la seule solution, à l'heure actuelle, pour les enfants concernés est de rester dans le car (tour complet) et d'être déposés avec le reste de la classe à 8h40.

Les communes de Jaignes et Tancrou, en accueillant ces élèves, le faisaient dans un souci de confort pour l'enfant afin de réduire le temps passé dans le transport. La commune de Tancrou continuera d'assurer ce service d'accueil. (A ne pas confondre avec le service de garderie périscolaire du SIRP auquel les parents contribuent).

L'accueil du début d'après midi ne sera pas assuré non plus par Jaignes.

Les enfants qui arrivent à l'école avec le car aux environs de 13h à Jaignes et à Tancrou doivent être également accueillis par la commune, sous la responsabilité de Messieurs les Maires. Or, il se trouve qu'à Jaignes, nombreux enfants de la classe mangent à la cantine qui se trouve sur place... La Présidente propose donc, dans un souci d'apporter une solution à cette partie du problème, de mettre à disposition à la surveillance un des agents du RPI qui est sur place, et qui est normalement préposé au nettoyage de la cantine. Cela déchargerait l'employé communal de Jaignes au moins sur ce créneau là... Cette disposition sera discutée avec les agents concernés car cela fera un surcroit de travail pour celles qui sont à l'entretien....

Attention, la surveillance sera toujours sous la responsabilité de la commune de Jaignes.

Madame TRONCHE se tourne vers l'institutrice et pose le problème, en cas d'absence de celle-ci le matin. Que deviennent sans accueil les enfants qui descendent tous du car et les enfants qui se rendent à l'école par eux-mêmes ? Ceci est juste une question qui ne met pas en cause la responsabilité de Madame la Présidente, mais qu'il faudra poser au Maire de Jaignes...

Madame TRONCHE enverra un courrier aux parents d'élèves de Torchamps, Rutel et Villemeneux concernés par les nouvelles modalités d'accueil.

Madame TRONCHE regrette l'attitude, qu'elle juge irrespectueuse, pour les élus du SIRP et surtout pour les représentants de parents d'élèves et des enseignants, de M. le Maire de Jaignes qui lui a demandé, la veille de la réunion, de modifier son ordre du jour, et qui ne daigne pas se déplacer ni même s'excuser. Cette remarque s'adresse également aux délégués de la commune de Jaignes.

Monsieur SIMONEK, rejoint par tous les délégués présents, est exaspéré par le comportement du maire de Jaignes. Il s'interroge sur les objectifs poursuivis par la commune de Jaignes. L'attitude de M. le Maire est totalement incohérente au regard des propos qu'il tient dans ses courriers : **« Dès lors que l'objectif est de respecter le choix des parents et des enseignants, vous me trouverez toujours pour aboutir et rechercher un terrain d'entente souhaitable ».**

L'ordre du jour étant terminé, Madame la Présidente donne la parole aux invités.

Madame Remère représentante des parents d'élèves, tient à faire savoir qu'il est inconcevable que les cars scolaires ne soient pas climatisés. Lors des derniers évènements caniculaires, nombreux enfants ont été fortement incommodés (fièvre, vomissements...) et les responsables des transports alertés par les parents se sont montrés peu attentifs, c'est le moins que l'on puisse dire. Elle demande que ceci ne se renouvelle plus et se tourne vers Madame la Présidente pour une intervention dans ce sens auprès des services concernés.

Madame TRONCHE est intervenue dès le lundi, à la demande du chauffeur qui n'arrivait pas à faire fonctionner la clim, auprès du service transport de la CCPO et auprès de M. LEPAGE responsable de Marne et Morin. Elle a constaté que ses interventions n'avaient pas été suivies d'effets. Elle s'associe à la colère des parents et enverra un courrier auprès des différents responsables. Elle remercie les parents qui ont distribué des brumatiseurs, des bouteilles d'eau et même des « mister freeze » afin de rafraichir les enfants... Elle tient à préciser qu'elle avait, également, distribué des brumatiseurs dans cars et dans les garderies et que les employées du SIRP ont eu une attitude responsable face à cette période exceptionnellement très chaude. Ce dont elle les remercie.

A la demande de Madame PALCY et Monsieur SIMONEK, le compte rendu sera distribué à tous les parents d'élèves.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30